

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 25 mars 2011

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 25 mars 2011 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, MAZAL Chantal, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard

Absent excusé : PINET Franck

Absent : ABIAN Vincent

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif :

En fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 656 117.30 € et les dépenses à 638 104.64 € dégageant un excédent de 18 012.66 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 106 850.47 €, soit un excédent de clôture de 124 868.13 €.

En investissement :

Les recettes se sont élevées à 224 616.18 € et les dépenses à 244 767.26 € faisant apparaître un déficit de 20 151.08 € sur l'exercice.

Au 31/12/10, les restes à réaliser étaient de 3 823.01€ en dépenses (correspondant à l'achat du terrain à côté du cimetière). Du fait de l'excédent antérieur de 52 255.03, l'année 2010 se termine avec un excédent de 32 103.95 €.

Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion :

Le compte de gestion 2010 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Préparation du budget 2011 :

1. Le Conseil municipal étudie les investissements à réaliser :

- En voirie : des travaux réalisés fin 2010 n'ont pas été payés au SIERS pour un montant de 72 000 € environ. Le conseil municipal prévoit une dépense de 160 000 € pour 2011, permettant de réaliser environ 80 000 € de travaux. Les devis actuels du SIERS sont étudiés pour rester dans cette prévision, mais certains ne sont pas encore parvenus.
- Bâtiments – réseaux : il est rappelé que des dossiers DETR ont été déposés pour la construction d'un abri et la réfection de l'éclairage public autour de la place de l'église et la prolongation chemin des Frères Goncourt.
 - ✓ Le SDEC sera contacté pour un diagnostic énergétique des bâtiments.
 - ✓ Mise aux normes des installations électriques : les travaux seront confiés à Philippe Bonesme : ils concernent les locaux à destination commerciales.
- Acquisition de matériel :
 - ✓ Broyeur d'accotement : la commission d'appel d'offres a retenu la proposition du garage DUBRANLE pour un broyeur SUIRE : coût 7 056.40 € avec une reprise de l'ancien broyeur pour 2 100 €.
 - ✓ Lame de déneigement : un dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre de la DETR.
 - ✓ Salle polyvalente : il est décidé l'acquisition d'un matériel de sonorisation (1 128.10 € TTC) et d'une chambre froide (2 354.92€ TTC).

2. Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (maintien des subventions 2010).
3. Le conseil municipal étudie les différents chapitres du budget et fixe les prévisions des dépenses, compte tenu des dépenses 2010 et des éventuelles modifications de tarifs et de prix. Quant aux recettes, il ne possède à ce jour que très peu d'informations quant aux dotations de l'Etat et aux produits des impôts.

Classement du camping :

Une nouvelle procédure de classement des campings doit intervenir à partir de 2012. Le montage du dossier doit passer par un bureau d'études privé. Lorsque l'étude précise de la situation du camping sera établie, le Conseil Municipal décidera s'il poursuit ou non la procédure.

Questions diverses :

- Le conseil municipal adopte une motion relative à la suppression d'enseignement au lycée Raymond Loewy à la rentrée 2011.
- Un contrat avec l'entreprise Deschamps de Guéret sera passé pour l'entretien du chauffe eau de la salle polyvalente pour un montant de 113.36 € TTC
- Le conseil municipal décide d'appliquer les nouvelles normes de tenues des registres de délibérations et d'arrêtés à compter du 1^{er} janvier 2012.
- La subvention au titre des amendes de police 2007 d'un montant de 1 769.00 € sera affectée sur les factures d'achat de panneaux de signalisation

La séance est levée à 22 h 50

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST